

Assemblée générale de l'ARBV du 9 nov. 2023

jeudi 9 novembre 2023 • 18:45 – 19:45 | Halle des Sports, Domdidier | 6.03 AG ARBV

1 Introduction par le Président de l'Assemblée, M. Eric Küng

Le Président, M. Küng, ouvre l'Assemblée générale en saluant les membres de l'ARBV ainsi que les invités. Il remercie également la Commune de Belmont-Broye pour la mise à disposition de leur salle. M. Küng excuse également M. Olivier Piccard, Mme Christelle Luisier Brodard et informe que Mme Picinali rejoindra l'Assemblée ultérieurement. L'Assemblée générale a été convoquée en date du 12 octobre 2023 par courriel électronique.

45 voix ont été distribuées, 19 communes sont présentes. La majorité est à 23 voix.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement. Chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour.

2 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mai 2023

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec remerciements à son auteure, Priscilla Jaquenod. ➡

3 Rapport du Président du Comité Directeur ARBV

M. Küng, Président, communique que le Comité directeur de l'ARBV a exprimé son désir de soutenir les préoccupations de toutes les communes membres. Dans cette optique, un mois avant chaque réunion du Comité, un courriel est envoyé aux communes pour solliciter les thématiques qu'elles souhaitent discuter. Jusqu'à présent, aucune thématique n'a cependant été soumise au Comité.

M. Küng souligne que l'opposition exprimée à l'égard de la construction des bâtiments pour les F-35 ne vise pas l'avion de combat en lui-même. Il s'agit plutôt d'une opposition préventive car la procédure n'a pas été respectée. En effet, la problématique réside dans le fait que la Confédération demande la construction anticipée des bâtiments destinés aux F-35 ainsi qu'au simulateur et cela avant de traiter le cadastre du bruit dans le cadre du plan sectoriel militaire.

M. Gaetan Aeby demande si le Comité exécutif de la COREB avait la légitimité pour faire une opposition au projet de construction du bâtiment qui accueillera le simulateur F-35 ? M. Küng rappelle que la COREB détient l'autorisation d'exploiter et que c'est à ce titre qu'elle a effectué une opposition. En parallèle, la COREB a consulté l'ASIC sur ce dossier et les deux associations ont convenu d'une démarche similaire. L'ASIC a formulé une opposition en tant qu'association, tandis que les communes l'ont fait en tant qu'entités communales.

M. Küng annonce que le groupe de travail sur l'aménagement du territoire vise à identifier des synergies et à partager des expériences. La prochaine réunion est prévue pour le 15 décembre, avec la participation de M. Turatti, Directeur de la DGTL. Il est regretté que les communes soient contraintes de respecter les délais fixés par le Canton, alors que ce dernier ne respecte pas toujours ces mêmes délais. L'état d'avancement des Plans d'affectation communaux (PACom), au 28 septembre 2023, est présenté à titre informatif. Ce tableau étant sujet à des mises à jour régulières.

Le Président, M. Küng, exprime sa gratitude envers le Préfet, M. Olivier Piccard, le Comité ainsi que les communes pour leur engagement dans l'organisation de la visite du Conseil d'Etat le 25 août dernier. Cet événement a bénéficié d'une large couverture médiatique et les retours du Canton ont été extrêmement positifs. Le Conseil d'Etat a particulièrement salué la manière dont la présentation a été réalisée. Il informe également que les images et vidéos (l'entier du film ou des séquences) de cette journée sont disponibles auprès de la COREB.

Mme Nicole Rapin, Députée, ajoute que les vidéos réalisées mettent véritablement en valeur notre région et il serait regrettable de ne pas les exploiter.

Un participant exprime son regret quant à l'absence de temps prévu pour les interventions du public lors des tables rondes de la journée du Conseil d'Etat. En réponse, il est expliqué que cela relève d'une question de timing de la journée.

Mme Christel Losey Mosimann, Secrétaire régionale, annonce qu'une séparation des Plans Directeurs Régionaux de la Broye (PDR) entre Vaud (VD) et Fribourg (FR) a été réalisée et présente l'état d'avancement du PDR de la Broye VD (voir la présentation jointe). Elle indique également qu'une réunion s'est tenue aujourd'hui avec les différents départements cantonaux dans le but d'échanger et d'analyser les travaux restants. Le Groupe de travail, composé de l'ancien COPIL auquel ont été adjoints les Syndics des communes qui possèdent des zones stratégiques et régionales, se réunira pour présenter les décisions du Canton et déterminer la marche à suivre pour la suite du dossier. Une session d'information destinée aux communes sera organisée au début de l'année 2024. La validation finale de la partie stratégique nécessitera l'approbation des Conseils communaux, tandis que la partie opérationnelle sera soumise à l'approbation des Municipalités. De plus, un court métrage sera réalisé pour simplifier la compréhension de la thématique et faciliter son appropriation par les organes concernés.

Mme Losey Mosimann souligne l'évolution des Plans d'affectation communaux (PACom) et l'importance de la coordination avec le PDR, particulièrement en ce qui concerne les zones d'activités. En effet, la nécessité d'aligner les deux plans est cruciale.

Mme Losey Mosimann affiche une slide qui a été projetée aux régions économiques en janvier 2023 par le Conseil d'Etat, détaillant les missions des organes régionaux au sein des instances de gestion. L'Organe de Gestion (OG) d'un site stratégique ou régional a pour responsabilité la gestion opérationnelle des sites, reposant sur un partenariat entre les communes, la région, le canton, et la communauté d'entreprises. L'objectif est donc d'assurer la mobilisation des réserves et de garantir une utilisation optimale du sol. L'OG est également chargé de promouvoir la réalisation d'équipements de qualité et d'accompagner la planification. À ce jour, deux OG ont été constituées : un à Avenches et l'autre sur swiss aeropole.

Mme Losey Mosimann évoque également la thématique des déchets. En effet, cette thématique ne fait désormais plus partie des missions de la COREB en raison de sa spécificité vaudoise. Néanmoins, la COREB a collaboré avec le Président de la Commission des déchets afin d'élaborer une nouvelle organisation. Le Canton de Vaud compte 9 périmètres régionaux pour la gestion des déchets, chacun ayant une structure différente. Les communes ont été invitées à une séance de réflexion en juin dernier, à laquelle la DGE était présente pour présenter les obligations des communes en matière de périmètre des déchets. La SADEC a également été invitée pour exposer sa structure et son organisation. Trois variantes ont été proposées aux quelques communes présentes afin d'évaluer les futurs organismes à mettre en place : une variante légère, une variante intermédiaire et une variante maximale.

En raison du faible taux de participation à cette réunion, un sondage a également été envoyé par e-mail, auquel 23 communes sur 36 ont répondu. Elles expriment le souhait de continuer avec la variante légère. La SAIDF a été chargée de prendre en charge toutes les tâches liées à l'interpérimètre des déchets dès 2024. Les communes seront invitées à une réunion le 7 décembre prochain pour présenter la nouvelle organisation et la convention qui officialisera ce partenariat.

4 Approbation du budget 2024

Mme Losey Mosimann présente le budget 2024 de l'ARBV. En ce qui concerne les charges pour l'année 2024, la participation à la COREB s'élève à CHF 390'685.-, correspondant à une cotisation par habitant de CHF 8.50.-. Pour les activités déterminées par le Comité directeur, aucun montant n'a été spécifié, car il s'agit d'AppApp, qui n'a pas de cotisation cette année en raison du capital suffisant pour couvrir les coûts d'exploitation.

Les autres charges et produits demeurent stables pour l'année 2024, avec une perte budgétée de CHF 3'973.- qui sera absorbée par le capital de l'ARBV lequel s'élève à CHF 41'435.- au 31 décembre 2022.

Le budget 2024, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.



5 Présentation et adoption de la révision des statuts

L'Assemblée a décidé de voter la révision des statuts en bloc.

On interroge sur la raison qui a rendu nécessaire la révision des statuts. M. Küng explique qu'elle découle de la révision des statuts de la COREB en lien avec la nouvelle stratégie et la définition des nouvelles missions. Il mentionne également qu'une convention régissant les flux financiers entre l'ARBV et la COREB et qui clarifie quelles missions sont déléguées à la COREB a été établie en parallèle.

On pose également la question de savoir si l'approbation des statuts équivaut à l'approbation automatique de la convention présentée. M. Küng confirme que c'est effectivement le cas et précise qu'il s'agit d'une annexe aux statuts.

Mme Losey Mosimann informe également que dans la révision des statuts, la possibilité d'avoir des Membres Privés au sein de l'association a été supprimée. En effet, la présence des Membres Privés à ARBV et COREB était source de grande confusion. Le développement économique est géré par la COREB et cela fait sens que les Membres Privés participent aux

activités COREB plutôt qu'à l'ARBV où des préoccupations plutôt communales sont échangées. Mme Losey Mosimann remercie les Membres Privés qui sont présents.

On s'interroge sur le fait de savoir si la cotisation versée par les Membres Privés a toujours été perçue par la COREB. Il est répondu par la positive, les Membres Privés paient leurs cotisations à la COREB.

Les statuts tels que révisés et présentés ainsi que la convention présentée sont acceptés par l'Assemblée, avec 1 abstention.

6 Message de la Députation

Mme Nicole Rapin prend la parole afin d'apporter quelques informations sur les 4 éléments principaux suivants :

Impôts

Une baisse de 3.5% a été validée ces dernières semaines. C'est un premier pas, mais ce n'est de loin pas suffisant pour garantir la compétitivité du canton de Vaud et améliorer son niveau d'imposition en lien avec d'autres cantons. Elle souligne le fait que plusieurs personnes ou entreprises sont attentives au taux d'imposition avant d'y habiter ou d'y mettre leur siège.

Budget à venir

Le mois de décembre s'annonce riche en discussions cruciales et tendues. Les points clés à retenir incluent une pression significative pour améliorer les salaires afin de mieux correspondre aux coûts de la vie. De plus, de nouvelles charges résultent de prestations supplémentaires mises en place par notre canton. La complexité de la situation réside dans le fait que les revenus ne tendent pas à augmenter aussi rapidement que les charges, ce qui ajoute une couche de difficulté aux négociations.

Plan climat

En rappel, les objectifs du Canton de Vaud visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 à 60% d'ici 2030, avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La réalisation de ces objectifs s'avère complexe, avec de nombreux dossiers proposés par divers départements. Les discussions sont nombreuses, mais malheureusement, la possible pénurie d'énergie vient également compliquer la tâche.

Dossiers régionaux

Concernant cette thématique, Mme Rapin relève que des textes ont été déposés notamment sur les sujets suivants :

- La défense des places de travail et le soutien aux entreprises locales
- Le développement de l'armée avec notamment l'arrivée des nouveaux avions avec l'augmentation des places de travail.
- La nouvelle école professionnelle de Payerne

De plus, le gymnase Intercantonal de même que l'hôpital demeurent des sujets importants.

Mme Rapin met en avant la solidarité de l'ensemble de la députation broyardes qui est très importante et qui fonctionne très bien.

M. Küng évoque le sujet de la future école professionnelle de Payerne et pose la question suivante : Comment se positionnent les députés par rapport aux filières proposées ? Jusqu'à

présent, Mme Rapin indique qu'aucune information nouvelle n'a été ajoutée à celles déjà connues. Toutefois, la région de Ste-Croix s'est manifestée pour la filière déplacée à Payerne. Il y eu des dépôts de texte par rapport à cette problématique mais à l'heure actuelle, il n'y a toujours pas eu de discussion. Les députés sont dans l'attente de la réponse du Conseil d'Etat avant de réagir et défendre les intérêts de la région.

Mme Rapin souligne également l'importance de solliciter les députés lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir des portes au niveau cantonal. Ils sont là pour offrir leur assistance et leur soutien.

M. Küng remercie les députés qui travaillent sans tenir compte des parties et des appartenances communales.

7 Membres Privés

9 admissions sont à compter, il s'agit de :

- Top-parquets SA, à Lucens
- Sky2share SA, à Payerne
- Spontis SA, à Avenches
- Centre La Palaz – Physiothérapie, à Payerne
- Innergia SA, à Payerne
- GRZ Technologies SA, à Avenches
- Coucet & Roth Architectes Sàrl, à Corcelles-près-Payerne
- Au Jardin Secret, à Corcelles-près-Payerne
- Mme Priscilla Jaquenod, à Oleyres

6 membres ont fait part de leur démission :

- M. Michel Desmeules, à Granges-près-Marnand
- Light Technique Sàrl, à Payerne
- Vinolio Sàrl, à Payerne
- Degaudenzi Sàrl, à Lucens
- N.D.S Entertainment SA, à Lucens
- Stack Infrastructure Switzerland SA, à Plan-les-Ouates

Il s'agit de la dernière adoption des Membres Privés compte tenu de la modification des statuts.

Toutes les demandes d'adhésion sont approuvées par acclamation unanime.



8 Propositions individuelles et divers

Une question est posée concernant l'avancement du développement de la modernisation des lignes de trains CFF. M. Küng mentionne qu'une rencontre a été organisée par la COREB entre les Communes qui possèdent une gare et M. Fattebert, Directeur régional des CFF et le sujet de la modernisation des lignes a été abordé. Les dernières oppositions ont été levées pour Payerne et Palézieux. Les CFF sont conscients de cette situation et soulignent que la demande crée l'offre ou inversement. Ils souhaiteraient observer une augmentation du nombre de trains en circulation, tout en réduisant les temps d'attente aux passages à niveau.

De nombreuses entreprises choisissent de s'implanter dans la région de la Broye et plusieurs d'entre elles expriment le souhait d'utiliser le transport marchandise. Ces entreprises doivent se faire connaître auprès des CFF. Il a été assuré qu'ils faisaient tout leur possible pour faire progresser cette demande.

Le commentaire suivant est apporté : Une présentation a eu lieu la veille par les CFF, mercredi 8 novembre à Moudon, au cours de laquelle, une distinction a été faite entre Moudon 1.0 et le nouveau projet Moudon 2.0. L'équipe a été une fois de plus modifiée, suscitant des préoccupations quant au taux élevé de rotation des chefs de projets, une observation qui a été partagée avec M. Fattebert. Il ne reste qu'une seule personne responsable de la coordination avec la DGMR. De plus, une pression particulière est exercée sur le tronçon Palézieux-Payerne pour assurer un déroulement optimal. La nouvelle centrale de commande a engagé des discussions avec la commune, marquant un progrès concret dans la collaboration.

M. Aeby a été en contact avec les CFF concernant les travaux prévus aux abords de la gare. Ces travaux sont planifiés pour 2026-2027. Initialement, il n'y avait pas eu de retour, mais depuis, la communication s'est nettement améliorée avec les CFF même si aucune action concrète n'a encore été entreprise.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Eric Küng, lève la séance à 19h32. Il remercie tous les participants et les invite à assister à l'Assemblée générale de la COREB qui se déroulera dans la salle principale de la Halle des Sports.

Au nom de l'Assemblée générale d'ARBV

Eric Küng



Président

Christel Losey Mosimann



Secrétaire Régionale

Annexe: présentation AG ARBV

 2023.11.09 _Présentation_ARBV.pdf

ARBV

CORDIALE BIENVENUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ARBV

JEUDI 9 novembre 2023

Halle des sports de Domdidier

1.

Introduction par le Président de l'Assemblée ARBV, M. Eric Küng

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

2.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 mai 2023

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

3.

Rapport du Président du Comité Directeur ARBV

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

GT Aménagement du territoire

- Mise en place d'un groupe de travail en lien avec l'aménagement du territoire composé des membres des exécutifs communaux
- 3 rencontres en 2023
 - 11 mai
 - 28 septembre
 - 15 décembre – rencontre avec M. Turatti , Directeur général de la DGTL

GT Aménagement du territoire

Etat d'avancement des Pacoms

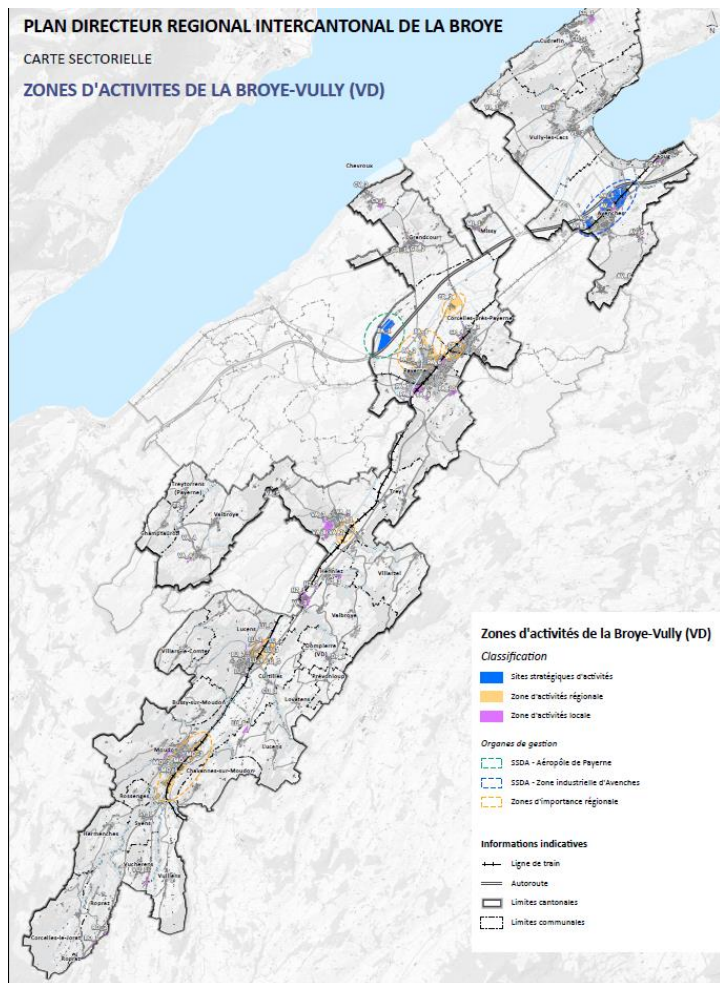
Commune	Date dépôt examen préliminaire	Date retour examen préliminaire	Date dépôt examen préalable	Date retour examen préalable	Date mise à l'enquête publique	Adoption par le législatif communal	Approbation par le département
Moudon	09.01.2019	19.08.2019	29.04.2021	20.12.2021			
Missy	22.12.2021	22.02.2022	31.01.2023				
Chevroux	05.12.2019	20.02.2020	2020-2021	30.11.2021	12.05.2023		
Villars-le-Comte	-	-	17.07.2017	10.04.2019	03.09.2021	29.05.2022	
Faug	31.01.2019	13.12.2019	05.10.2021	31.03.2022	08.03.2023		
Grandcour	13.05.2018	07.05.2019	-	-	03.02.2021	21.12.2023	
Valbroye - PACom Centre	22.01.2019	21.02.2020	19.10.2021	02.05.2022	21.06.2023		
Valbroye - PACom Hors Centre	27.11.2018	27.06.2019	19.09.2021	07.03.2022	21.06.2023		
Corcelles-près-Payerne	14.12.2022	15.05.2023					
Corcelles-le-Jorat	10.09.2019	10.12.2019	02.06.2022	26.01.2023			
Roprax	28.01.2019	17.11.2020	24.01.2021	17.05.2021	12.09.2022	03.05.2023	
Vully-les-Lacs	16.11.2020	09.03.2021	30.05.2023				
Lucens - PACom Centre	10.05.2020	07.12.2020	06.07.2022				
Lucens - PACom Hors Centre	10.05.2020	09.12.2020	13.07.2022	13.06.2023			
Trey	21.09.2019	06.11.2019	28.05.2020	11.03.2021	13.09.2022	12.01.2023	
Cudrefin	28.10.2019	26.02.2020	25.04.2022	01.09.2022	26.08.2023		
Avenches - PACom Hors Centre	29.05.2019	17.12.2019	26.06.2020	22.01.2021	13.11.2021	29.09.2022	
Avenches - PACom Centre	22.12.2021	31.03.2022					
Avenches - PA "Secteur de la Plaine"	10.07.2023						
Curtilles	31.05.2018	19.06.2019	02.12.2019	12.06.2020	17.02.2021	24.06.2021	17.03.2022
Bussy-sur-Moudon	23.08.2019	16.12.2019	26.01.2023	01.06.2023			
Vucherens - PPA	-	-	-	-	03.01.2018	27.03.2018	21.06.2018
Chavannes-sur-Moudon	18.06.2019	-	02.12.2021	-	02.07.2022	26.06.2023	01.09.2023
Payerne	23.12.2022	15.05.2023					
Dompierre VD	13.10.2020	27.01.2021	15.08.2022	23.06.2023			
Villarzel	-	-	22.03.2018	17.10.2018	29.05.2019	23.09.2019	09.06.2019
Prévonloup					-	-	

25 août 2023 – Accueil du Conseil d'Etat dans la Broye



- Groupe de travail constitué de différents Syndics ou élus du district au côté de la Préfecture
- Très belle vitrine pour la région. Beaucoup de retours positifs
- Séquences images à disposition des communes
- Solde financier versé en 2024 à l'ARBV

Plan directeur régional de la Broye vaudoise



- Dépôt à l'examen préalable en août 2022
- Préavis du canton de Vaud reçu en juillet 2023
- Séance consécutive au préavis le 7 novembre 2023
- Rencontre du groupe de travail avant la fin d'année
- Séance d'information aux communes pour informer du retour du préavis cantonal
- Adaptation du PDR
- Consultation publique
- Validation finale du dossier
 - partie stratégique – adoption les conseils communaux
 - partie opérationnelle – adoption par les municipalités

Mise en place des organes de gestion dans les SSDA et les ZAR

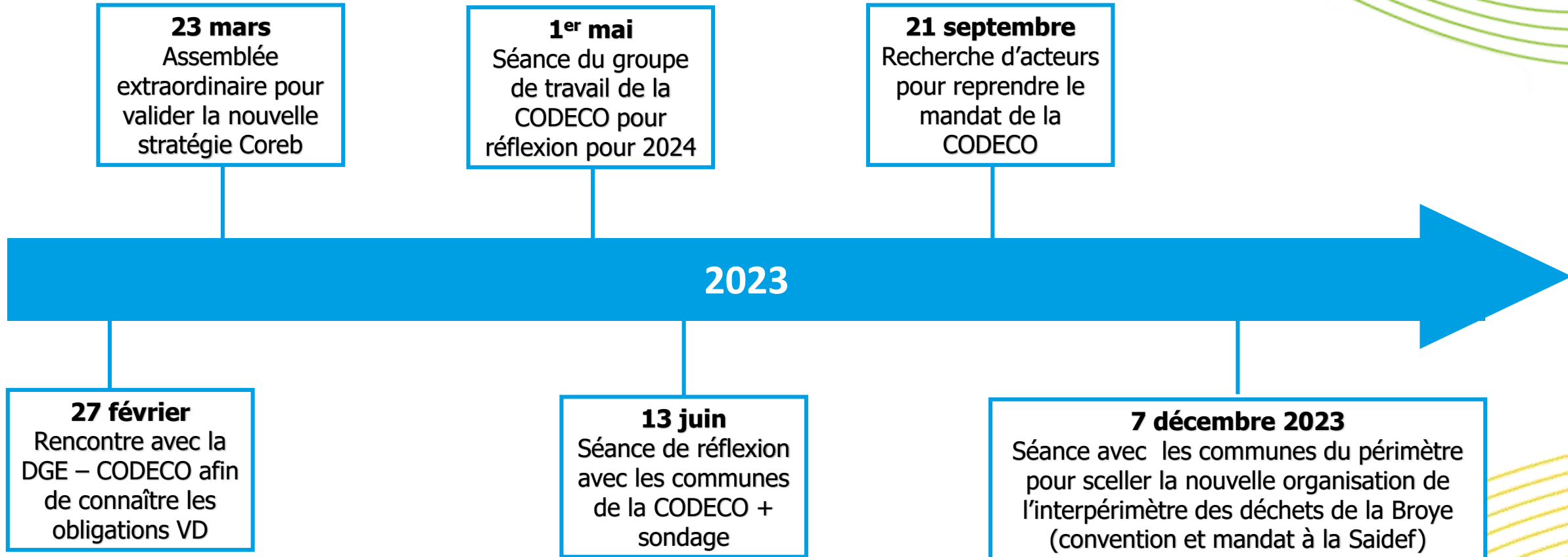
Missions attendues de la part des organismes régionaux au sein des organes de gestion

- Participer aux **organes de gestion** (SSDA et ZAR)
- Appuyer la mise en œuvre du **plan d'action**
- Créer et animer une **communauté d'entreprises**
- Entretenir des relations avec les **propriétaires fonciers et immobiliers**
- Contribuer à la **promotion économique** du site
- et à la **recherche de terrains et locaux**

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) -
Future convention Régions 2024-2027 – Fiche missions
Document de travail – Version du 12.12.2022

Mission 2024-2027	Mise en œuvre pro-active du SRGZA avec un « regard orienté entreprises »
Contexte cantonal	Politique d'appui au développement économique 2020-2025 Mesures D11 et D12 du Plan directeur cantonal
Contexte régional	Stratégie économique régionale LADE Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Conventions des OG Plan d'actions des OG SSDA et ZAR pour la période 2024-2027
En général	1. Piloter l'élaboration et l'adaptation des stratégies régionales de gestion des zones d'activité (SRGZA) 2. Participer à la gestion opérationnelle des sites stratégiques cantonaux (SSDA) ou régionaux (ZAR) 3. Coordonner la mise en œuvre de la SRGZA à l'échelle régionale
Détail des activités	1. Piloter l'élaboration et l'adaptation des stratégies régionales de gestion des zones d'activité (SRGZA), en coordination avec les services cantonaux (DGTL, SPEI), les communes et les structures d'agglomération lorsqu'elles sont présentes 2. Participer à la gestion opérationnelle des sites stratégiques cantonaux et régionaux, en coordination avec les services cantonaux (DGTL, SPEI), les communes et les structures d'agglomération lorsqu'elles sont présentes a) Sites stratégiques cantonaux (SSDA) - Participer aux organes de gestion en y apportant les besoins des entreprises de la région et du site - Co-organiser et co-animer les séances des OG (OJ, PV, convocations, ...) - Appuyer la mise en œuvre du plan d'action - Entretenir des relations avec les propriétaires fonciers et immobiliers - Créer et animer une communauté d'entreprises du site - Contribuer à la promotion économique du site b) Zones d'activités régionales (ZAR) - Participer aux organes de gestion en y apportant les besoins des entreprises de la région et du site - Organiser et animer les séances des OG (OJ, PV, convocations, ...) - Appuyer la mise en œuvre du plan d'action - Entretenir des relations avec les propriétaires fonciers et immobiliers 3. Coordonner la mise en œuvre de la SRGZA à l'échelle régionale - Informer les communes, entreprises et propriétaires fonciers sur le déploiement de la stratégie - Assurer le monitoring régional annuel - Identifier les besoins d'adaptation de la SRGZA si nécessaire pendant la période - Coordonner le niveau régional avec le niveau cantonal (SGZA cantonale et monitoring cantonal)

Interpérimètre des déchets



4.

Approbation du Budget 2024

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

 ARBV ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY		ARBV - Association Région Broye-Vully							
Budget 2024									
Résumé des comptes		Budget 2022		Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
Excédent de produits / charges			-7 768.20	1 416.10			-3 718.20		-3 973.00
CHARGES		505 602.00		496 417.70		394 659.50		399 725.50	
4200	Participation à la COREB	491 062.00		491 062.00		385 619.50		390 685.50	
4201	Activités déterminées par le Comité directeur	5 500.00		-		-		-	
4202	Actions régionales ponctuelles	2 000.00		-		2 000.00		2 000.00	
4250	Frais administratifs et divers	-		-		-		-	
4260	Remboursements forfaitaires pour séances	5 000.00		4 272.20		5 000.00		5 000.00	
4261	Vacation des commissions	2 000.00		1 056.00		2 000.00		2 000.00	
4280	Intérêts-charges et frais bancaires	40.00		27.50		40.00		40.00	
PRODUITS			497 833.80	497 833.80		390 941.30		395 752.50	
3200	Cotisations des communes COREB		491 062.00	491 062.00		385 619.50		390 685.50	
3201	Contributions annuelles sur prêts LDER		6 771.80	6 771.80		5 321.80		5 057.00	
3280	Intérêts-produits		-			-		10.00	

5.

Présentation et adoption de la révision des statuts

Modification des statuts

- Reformulation de la mission
- Convention de délégation
- Suppression des Membres Privés – seules les communes sont membres de l'ARBV



CONVENTION DE COLLABORATION

ENTRE, D'UNE PART,

L'Association régionale Broye-Vully (ARBV), représentée par :

- M. Eric Küng, Président
- Mme Christel Losey Mosimann, Secrétaire régionale

ET D'AUTRE PART,

L'Association de la Communauté régionale de la Broye (COREB), représentée par :

- M. Olivier Piccard, Président
- M. Lionel Conus, Secrétaire régional

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :



1 CADRE LEGAL ET BUT DE LA CONVENTION

Cette convention est une annexe aux statuts de l'ARBV, association régionale Broye-Vully. Elle a pour objectif de définir les missions que l'ARBV délègue à la COREB ainsi que leur financement.

2 DÉLÉGATION

Le rôle de l'association mentionné à l'article no 2 des Statuts de l'ARBV, tels qu'approuvés lors de l'assemblée générale du 9 novembre 2023 est délégué à la Coreb, conformément à l'article no3. Il comprend notamment les actions dans le cadre des domaines d'activités stratégiques du développement économique régional, de l'aménagement du territoire, de la mobilité ainsi que de tous les projets d'importance régionale qui couvrent la Broye intercantonale.

Un point de situation sur l'état d'avancement des actions menées par la Coreb est réalisé régulièrement par le-a Secrétaire régional -e au sein du comité directeur de l'ARBV.

3 FINANCEMENT

L'ARBV perçoit, auprès de ses communes membres, la cotisation par habitant validée annuellement dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'ARBV. L'ARBV verse ensuite à la COREB partie ou l'entier des cotisations prélevées auprès des communes et dont le montant est validé dans le cadre du budget de la Coreb. Le montant perçu auprès des communes pourrait diverger de celui qui est versé à la Coreb s'il devait y avoir des montants attribués à des actions spécifiques au sein de l'ARBV ainsi qu'aux frais de fonctionnement de l'association.

4 ORGANISATION

La Coreb est autonome au niveau de son organisation et met à disposition des ressources en adéquations avec les missions qui lui sont confiées ainsi que dans le cadre de son budget d'exploitation.

5 DURÉE

Sauf disposition contraire, la présente convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle déploie ses effets dès le 9 novembre 2023.



6.

Message de la Députation Mme Nicole Rapin

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

7. Membres Privés

8.

Propositions individuelles et divers

Nous attendons vos propositions, remarques et questions

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

Rendez-vous tout à l'heure pour **l'AG de la COREB à 19:45**

ARBV

ASSOCIATION RÉGION BROYE-VULLY

MERCI DE VOTRE ATTENTION